

<https://www.pressegauche.org/De-la-condition-salariale-ehontee-des-chargeEs-de-cours-payéEs-a-la-lecon-a-l>



De la condition salariale révoltante des chargéEs de cours payéEs à la leçon à l'enseignement collégial



- Blogues -
Date de mise en ligne : mardi 18 mai 2021

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

Il faut d'abord savoir qu'unE professeurE à temps complet à la Formation continue (FC), c'est une personne qui enseigne annuellement plus de 525 heures. Est-il nécessaire de préciser que cela dépasse de beaucoup le nombre d'heures d'enseignement de la majorité des professeurEs à temps complet à l'enseignement régulier. Qu'en est-il maintenant de la rémunération de ces personnes qui ont un lien d'emploi précaire et qui ont également pour mission de former la « relève » ? Vous savez cette relève tellement recherchée en ces temps de pénurie de main-d'oeuvre.

De l'intolérable condition salariale des professeurEs ou chargéEs de cours à la leçon au niveau collégial

Avec 16 ans de scolarité (c'est-à-dire pour une personne détentrice d'un baccalauréat universitaire), la rémunération pour une heure d'enseignement est de 70,54\$ (c'est-à-dire 3174.30\$ pour une charge de cours de 45 heures). Pour unE chargéE de cours à temps plein rémunéréE à la leçon, cela donne un salaire annuel de 37 033,50\$ (70,54 X 525 heures). C'est l'équivalent du salaire des emplois au rangement 4 (comme des moniteurs de camp de jour, par exemple). Avec 17 ou 18 ans de scolarité, le salaire annuel est de 43 338,75\$ (82,55\$/h). Pour une charge de cours de 45 heures, cela donne 3714,75\$. Plus de 19 ans de scolarité, le salaire annuel est de 53 718\$ (102,32\$/h), soit 4604,40 pour une charge de cours de 45 heures. Convenons que ces montants sont plutôt maigres et largement en dessous de ce qui devrait être versé comme rémunération pour des cours qui appartiennent à un niveau d'enseignement supérieur.

Le salaire annuel à l'enseignement régulier pour unE professeurE à temps plein

Notons que depuis le 2 avril 2019, le salaire à l'enseignement régulier oscille entre 42 431 (échelon 1) à 86 713 (échelon 17). Les titulaires d'une maîtrise (18 ans de scolarité, échelon maximal 18) peuvent obtenir jusqu'à 88 126\$. Avec un doctorat (20 ans de scolarité, échelon 20), la rémunération annuelle atteint, au sommet de l'échelle, 91 023\$.

Résumons :

Une année à temps complet à la formation continue, ce qui est extrêmement difficile à atteindre dans bien des cas, nécessite 525 heures de prestation d'enseignement (soit l'équivalent de 11 charges et 2/3 de cours). Comme nous l'avons mentionné ci-haut, ce nombre d'heures est beaucoup plus élevé que la moyenne d'heures annuelles enseignées par unE professeurE à temps complet à l'enseignement régulier. Pour les chanceuses et les chanceux et surtout les surchargéEs qui se rendent jusque-là, cela leur rapporte, en tenant compte de leur scolarité, le très modeste salaire annuel suivant :

16 ans de scolarité : 37 034\$

De 17 à 18 ans de scolarité : 43 338\$

19 ans et plus : 53 718\$

De la condition salariale révoltante des chargéEs de cours payéEs à la leçon à l'enseignement collégial

Donc, une personne à temps complet à la formation continue, rémunérée à la leçon, reçoit environ la moitié du salaire d'unE professeurE à temps plein à l'enseignement régulier.

Que conclure ?

Notons que dans la totalité des cas ici la rémunération des chargéEs de cours à temps plein dans l'enseignement collégial au Québec est très en deçà de ce que François Legault accepterait comme « immigrant rentable » (sic) au Québec.

Qui donne l'exemple de la non-exploitation de sa propre main-d'oeuvre ?

Il est facile à comprendre pourquoi les professeurEs de cégep ont fait la grève cette semaine. La bonification des conditions de travail et de rémunération des chargéEs de cours est au coeur de leurs revendications dans la présente ronde de négociation avec le Comité patronal de négociation du collégial (CPNC) et le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT). La partie patronale ne semble pas tellement ouverte à l'idée de mettre un terme à la précarité dans l'enseignement collégial. Qui sait comment cette problématique va évoluer au cours des prochaines semaines, mois et années ?

Yvan Perrier

14 mai 2021

15h15

P.S. Un immense merci à celles et ceux qui se donnent la peine de me faire parvenir des données quantitatives pertinentes qui permettent de dégonfler le mythe des « gras dur » des secteurs public et parapublic.

Zone contenant les pièces jointes